

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale
a le plaisir de vous proposer :

**Une SOIRÉE « DÉCONTRACTÉE » AU BISTROQUET
A TROYES (10)**

« J'habite encore chez ma femme »
(APERITIF – SPECTACLE – REPAS – SOIRÉE DJ)



**Le Samedi 02 Mars 2024
À 19h00**

Cette sortie est réservée aux fonctionnaires et agents de la fonction publique d'État exerçant en Grand-Est, actifs et retraités, à leur conjoint-e, à leur(s) enfant(s) mineur(s) et à leur(s) enfant(s) étudiant(s) à charge.

Le nombre de participants est limité à 4 par famille.

TARIF :

La participation demandée a été fixée à **30 € par participant**

Ce prix comprend : un apéritif, le spectacle, le repas (avec boissons : 2 verres de vin ou soft et café) et soirée dansante animée par un DJ

Vous devez **impérativement effectuer un choix** parmi les entrées, les plats et les desserts suivants **et noter votre choix sur votre inscription :**

Choix des entrées

- Terrine de volaille à l'estragon maison
- Œuf parfait mimosa
- Salade de chaource chaud, miel

Choix des plats :

- Dorade et ses petits légumes
- Bœuf bourguignon et pommes de terre grenaille
- Emincé de volaille, sauce normande et écrasé de pommes de terre

Choix des desserts :

- Cheesecake du moment (fruits rouges ou caramel généralement)
- Fondant au chocolat et boule de glace vanille.
- Pavlova aux fruits

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **09 Février 2024 inclus**, sur le site www.srias-grandest.fr **uniquement**.

Pour valider votre inscription définitive, il conviendra d'envoyer votre inscription **ainsi** que votre chèque libellé à **l'ordre de « Le Troyes Fois Plus »** **avant le 18 février 2024 inclus**, à l'adresse suivante :

**Éric TEUFEL sortie SRIAS
1 Chemin du Paradis
10700 ARCIS SUR AUBE**

Les inscriptions incomplètes ou mal renseignées ne seront pas prises en compte.

Si les capacités sont dépassées, vous serez avisés par courrier électronique

À partir du 26 février 2024.

Si votre candidature n'est pas retenue, le chèque sera détruit.

En cas de désistement à compter du 18 février, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Un accueil sera effectué par des membres de la SRIAS le jour même.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le nombre de participants est limité à 100. Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de billets, les critères de sélection appliqués seront :

- 1) Inscription complète dans les délais
- 2) Priorité aux agents n'ayant pas participé à une sortie familiale, organisée par la SRIAS, en 2023.
- 3) Répartition départementale et ministérielle
- 4) Quotient familial

Pour tout renseignement merci de vous adresser à : ca.srias.ge@gmail.com

En cas de forte demande, la SRIAS se donne le droit de clôturer les inscriptions avant la date prévue initialement.